

Bourse de développement professionnel en soins de santé 2023 Lignes directrices et processus de candidature

Nous comprenons l'importance du développement professionnel pour les professionnels de la santé travaillant en neuro-oncologie. C'est la raison pour laquelle la Fondation canadienne des tumeurs cérébrales se consacre à soutenir les professionnels de la santé canadiens travaillant en neuro-oncologie et en neurosciences en leur offrant une bourse à utiliser pour assister à un événement éducatif ou de formation.

Les bourses de développement professionnel pour les professionnels de la santé offrent à ces derniers la possibilité d'accéder à un financement afin qu'ils puissent enrichir leur travail et leur rôle en participant à une conférence ou à un atelier médical, scientifique ou de développement professionnel en rapport avec le travail qu'ils effectuent pour aider les personnes touchées par une tumeur cérébrale.

Valeur annuelle

La Fondation canadienne des tumeurs cérébrales remet quatre (4) bourses de développement professionnel d'une valeur de 750 \$ chacune à :

- Un professionnel de la santé qui souhaite assister à une conférence ou à un atelier en neuro-oncologie ou en neurosciences à titre de conférencier, de présentateur d'une affiche ou d'animateur d'un atelier, ou
- Un professionnel de la santé qui souhaite assister à une conférence ou à un atelier afin d'acquérir de nouvelles compétences ou de les mettre à niveau en neuro-oncologie ou en neurosciences, dans la sphère des tumeurs cérébrales.

Critères de la bourse

- La bourse peut être utilisée uniquement pour couvrir les frais d'inscription à une conférence/atelier, les frais de déplacement, par ex. l'avion, le train, le taxi, etc. et les frais d'hébergement.



- La bourse ne couvre pas les frais de repas, de divertissement, de matériel pour les affiches.
- Les fonds doivent être dépensés avant la fin de l'année civile et tous les fonds non utilisés doivent être remis à la Fondation canadienne des tumeurs cérébrales avant la fin de l'année civile.
- Les fonds sont accordés pour les conférences/ateliers pour lesquels la demande a été faite dans le formulaire d'application 2023 soumis à la Fondation canadienne des tumeurs cérébrales.
- Les récipiendaires doivent soumettre les frais de voyage d'un seul événement et ne peuvent pas combiner les reçus de différents événements pour atteindre le total de 750 \$CAN.

Admissibilité

- Le candidat doit travailler avec des personnes touchées par une tumeur cérébrale dans le domaine des soins de santé en neuro-oncologie ou en neurosciences.
- Tous les professionnels de la santé, excluant les médecins et les pharmaciens, peuvent postuler pour une bourse de développement professionnel.
- Les candidats qui ne bénéficient pas d'autres sources de financement d'entreprises ou d'institutions seront priorisés.
- Si vous êtes un ancien récipiendaire de la Bourse de développement professionnel pour les professionnels de la santé, vous pouvez faire une nouvelle demande de financement après un délai de trois ans.

Les récipiendaires de la bourse de développement professionnel pour les professionnels de la santé

Tous les récipiendaires doivent fournir leur photo et un aperçu du programme visé par leur demande afin que la Fondation canadienne des tumeurs cérébrales puisse



publier le tout sur son site web.

Une fois le programme terminé, les boursiers devront :

- Envoyer un résumé actualisé de leur expérience qui sera publié sur le site web de la Fondation canadienne des tumeurs cérébrales.
- Contribuer aux efforts de la Fondation canadienne des tumeurs cérébrales dans les deux ans suivant l'obtention de la bourse de la manière suivante :
 - rédiger un article ou une fiche d'information, ou
 - présenter à un futur événement de la Fondation canadienne des tumeurs cérébrales, tel qu'un webinaire, une conférence ou un symposium.

Candidature et date limite

Il y a maintenant quatre (4) boursiers par année civile, deux (2) des bourses étant accordées de préférence à (en fonction des demandes et des notes finales) :

- Une (1) bourse pour un professionnel de la santé francophone en milieu rural.
- Une (1) bourse pour un ou une membre de l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en neurosciences (ACIIN) en l'honneur de l'une de nos fondatrices, Pamela Del Maestro, IA, BSc, membre de l'ACIIN et cofondatrice de la Fondation canadienne des tumeurs cérébrales.

Les candidats doivent soumettre le formulaire de candidature dûment rempli qui comprend un essai écrit (300 - 500 mots maximum).

Veillez inclure les informations suivantes dans votre essai :

- Comment l'événement vous aidera dans votre rôle actuel et comment il aidera les personnes touchées par une tumeur cérébrale.
- Comment le travail que vous faites et/ou la possibilité de développement professionnel s'aligne sur les valeurs fondamentales de la Fondation canadienne des tumeurs cérébrales :
 - Responsabilité
 - Soins





- Collaboration
- Espoir
- Intégrité

Date limite de dépôt des candidatures : le vendredi 3 mars 2023

Les candidats seront informés des résultats : le vendredi 17 mars 2023

Formulaire de demande : Veuillez remplir le formulaire de candidature en ligne. [Cliquez ici.](#)

Pour toute question concernant le processus de demande de bourse de développement professionnel, veuillez contacter Janic Gorayeb, responsable principale de l'éducation et de l'engagement en matière de santé, à l'adresse suivante : jgorayeb@braintumour.ca



205 Horton St. E,
Suite 203,
London, ON
N6B 1K7

519-642-7755
1-800-265-5106
www.braintumour.ca
www.tumeurscerebrales.ca